

Pas de Réduction Collective du Temps de Travail sans rupture

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE) – décembre 2016

V.0.3.

La Réduction Collective du Temps de Travail (RCTT) est intimement liée à l'histoire longue du mouvement ouvrier. L'évoquer aujourd'hui en Belgique n'a de sens que dans le cadre un engagement global en faveur d'une stratégie consciente de rupture systémique.

L'initiative prise par le mouvement Tout Autre Chose en vue de remettre à l'ordre du jour la question de la Réduction Collective du Temps de Travail (RCTT) est éminemment sympathique (1). Il me semble cependant important de souligner qu'elle ne peut faire l'économie d'une réflexion concomitante concernant le sens qu'elle prend dans la séquence politique particulière dans laquelle nous nous trouvons en 2016, et sur son inscription nécessaire dans une dynamique de rupture consciente et globale par rapport à celle-ci.

L'histoire longue du mouvement ouvrier

Revendiquer la Réduction Collective du Temps de Travail, c'est s'inscrire dans l'histoire longue du mouvement ouvrier. Dès 1866, le premier Congrès de l'association Internationale des Travailleurs adoptait cette revendication, sur base d'un rapport rédigé par Karl Marx qui stipulait : « *Nous considérons la réduction des heures de travail comme la condition préliminaire sans laquelle toutes les tentatives ultérieures d'amélioration et d'émancipation avorteront. Il faut rétablir l'énergie et la santé des classes laborieuses, qui forment le véritable corps de la nation. Il n'est pas moins nécessaire de leur fournir la possibilité du développement intellectuel, des relations sociales et de l'activité politique et sociale. Nous proposons huit heures de travail comme limite légale du jour de travail. Cette limite étant généralement demandée par les ouvriers des États-Unis d'Amérique, le vote du Congrès en fera l'étendard commun de toutes les réclamations des classes ouvrières de l'univers.* » (2). Jean Neuville et Michelle Jamouille ont, à travers leurs ouvrages respectifs (3), dressé un tableau général et détaillé de l'histoire du temps de travail en Belgique, et donc de sa réduction collective, depuis le début de l'industrialisation jusqu'à la moitié des années 1990.

Pour les héritiers de ce mouvement ouvrier, les raisons de soutenir la revendication de la RCTT ne manquent pas. « 32 heures, en quatre jours, avec maintien de salaire et embauche compensatoire », « Travailler tous, travailler moins, vivre mieux », les slogans qui les expriment sont bien connus. Placée au cœur de la question salariale et de l'extorsion de la plus-value, la revendication de la RCTT organise consciemment et collectivement les travailleurs par rapport à l'intérêt opposé des capitalistes. Elle souligne le caractère social de la production et le caractère politique de la répartition des richesses produites. Elle réaffirme le rôle de la régulation collective publique par rapport à celle du marché. Elle unifie les intérêts des travailleurs avec et sans emploi, à temps plein et à temps partiel, les différents secteurs, les différentes entreprises, etc. Elle ouvre la voie à une meilleure répartition des revenus, qui permettrait notamment de relancer la demande et de sortir de la crise de surproduction. Elle porte également en elle l'idée d'augmenter le temps de loisir plutôt que la seule croissance des biens produits, et donc une prise en considération des enjeux écologiques globaux...

La RCTT correspond aux intérêts généraux du monde du travail et mérite donc d'être soutenue par la gauche. Elle est au centre des revendications que le Collectif solidarité contre l'exclusion a placées dans son appel fondateur en 1996 (4), qui ont notamment été développés dans une étude en

2011 et dans divers articles. (5) Il reste qu'il faut, pour en dégager le sens et préciser la façon de la porter, examiner le contexte dans lequel se place cette revendication de la RCTT aujourd'hui en Belgique.

Un blocage depuis 2003

Ce contexte est celui d'un blocage global de la RCTT sous les différentes formes qu'elle a pu prendre. Deux voies sont a priori possibles pour la réaliser. La voie législative (compétence fédérale) et la voie conventionnelle.

La dernière RCTT légale, de 39 à 38 heures par semaine, est intervenue en 2003, sous le gouvernement Arc-en-ciel (VLD-PS-PRL-FDF-MCC-SP-Ecolo-Agalev). Depuis 16 ans, il n'y a plus eu de réduction de temps de travail par ce biais. Vu la droitisation du paysage politique flamand, une avancée par cette voie semble impossible à court ou moyen terme. Le gouvernement Michel et son Ministre Kris Peeters ont pris, à rebours, une loi annualisant la durée légale du travail.

Quant à la voie conventionnelle de la RCTT (accords entre employeurs et organisations représentatives des travailleurs), elle peut prendre la forme d'accords interprofessionnels (AIP), d'accords sectoriels ou d'accords d'entreprises. C'est par ce biais que la majorité des réductions collectives du temps de travail ont été acquises en Belgique. Mais cette voie semble également actuellement impraticable. Depuis le début des années 2000, les AIP conclus ont été vides de contenu progressiste significatif et depuis 2011, plus aucun AIP n'a été conclu. Les projets d'accords comportant plus de reculs que d'avancées sociales, ils ont été systématiquement rejetés par la base syndicale (6). Le patronat n'est plus prêt à faire la moindre concession négociée en matière de RCTT. Cette voie est donc également fermée à court et moyen terme. Il en est globalement de même au niveau des secteurs et des entreprises. Le patronat ne lâche plus rien. Au contraire, il est à l'offensive pour détruire les acquis sociaux, déréguler ou augmenter la durée du travail.

Aucune remise à l'ordre du jour de la revendication de la RCTT ne peut faire l'impasse sur l'analyse du blocage de celle-ci depuis 2003 et de l'inversion de la tendance (remise en cause des prépensions, recul de l'âge légal de la pension, assouplissement des heures supplémentaires, etc.) Une fois le blocage et ses causes analysés, il restera à inscrire cette revendication dans le cadre d'une stratégie politique cohérente et réaliste permettant de les surmonter, sous peine de faire de la revendication de la RCTT une simple profession de foi sans effectivité.

Le monde des 1 %

Pour ce qui est du contexte politique général, nous sommes entrés dans l'ère du « monde des 1 % ». Comme l'indique un récent rapport de l'ONG OXFAM sur les inégalités mondiales : *« Le fossé entre les riches et les pauvres est plus abyssal que jamais. Le Crédit Suisse a récemment révélé que les 1 % les plus riches avaient désormais accumulé plus de richesses que le reste de la population mondiale. (...) Parallèlement, les richesses détenues par la moitié la plus pauvre de l'humanité ont chuté de mille milliards de dollars au cours des cinq dernières années. Il s'agit de l'ultime démonstration que nous vivons dans un monde où les inégalités ont atteint un niveau sans précédent depuis plus d'un siècle. (...) En 2015, 62 personnes possédaient à elles seules les mêmes richesses que 3,6 milliards de personnes (soit la moitié la plus pauvre de l'humanité), contre 388 personnes en 2010. La fortune des 62 personnes les plus riches au monde a augmenté de 45 % entre 2010 et 2015, soit une hausse de plus de 500 milliards de dollars, pour s'établir à 1.760 milliards de dollars. Parallèlement, les richesses de la moitié la plus pauvre de l'humanité ont diminué de plus de mille milliards de dollars au cours de la même période, soit une chute de 38 % »* (7).

Il n'y a pas d'issue vers la RCTT sans sortie de cette crise systémique de la régulation du capitalisme, en particulier de son application dans notre pays et à travers l'UE (8). C'est ce sujet qui devrait être par priorité à l'ordre du jour de l'ensemble du mouvement social. Dès Seattle en 1999, le mouvement de contestation altermondialiste a exprimé cette exigence.

Pour l'heure, nous pouvons déjà pointer les éléments suivants, à titre de contribution à cette réflexion à poursuivre :

- La faille du système de domination du monde des 1 % est que sa base de soutien populaire est extrêmement limitée. L'immense majorité de la population a un intérêt objectif au changement. Cette aspiration à « tout autre chose » est donc énorme. Là gît l'énergie propulsive potentielle qui peut permettre un retournement de la situation, généré par la crise systémique elle-même.

- Pour mettre en action cette énergie potentielle et faire de cette masse exploitée une force de changement, il faut qu'elle s'organise en tant que collectif conscient pour la défense de ses propres intérêts. Cela doit s'articuler de façon complémentaire au niveau politique, syndical, associatif et des mouvements sociaux. L'ensemble de ces dimensions s'interpénètre. Le fait de savoir si cette organisation collective est possible au-delà des états-nations est une question ouverte, à laquelle je pense qu'il faut globalement, tout en conservant un point de vue inter-nationaliste, répondre à ce stade par la négative ; comme l'a encore récemment démontré l'expérience grecque (9).

- Pour pouvoir s'organiser politiquement, les masses exploitées doivent non seulement être conscientes de l'injustice qu'elles subissent, de leur intérêt commun, mais elles doivent également identifier cette injustice comme évitable et l'action collective comme un vecteur de changement.

A partir de cette analyse sommaire, on peut tenter de mettre en lumière la façon dont la structure d'exploitation actuelle se maintient en place. Imaginons un sondage réalisé en Belgique, en lien avec le sujet qui nous occupe, c-à-d le système économique, le chômage, la RCTT... Les Belges sont-ils satisfaits du système économique ? Probablement non à 90 %. Pensez-ils qu'on peut changer les choses ? Le pourcentage diminue. Qu'ils peuvent s'organiser collectivement pour y contribuer ? Le pourcentage diminue encore. Le font-ils concrètement et de façon efficace ? Encore moins...

Une nécessaire politique de rupture

Voilà le champ que nous avons à labourer si nous voulons « tout autre chose » comme avenir. Nous nous confrontons à un gouvernement de droite qui maintient la structure d'exploitation notamment :

- En faisant entrer dans les esprits qu'il n'y a pas d'alternative (TINA) au néolibéralisme, à la régulation par le marché et par la concurrence libre et non faussée. Ceci s'articule institutionnellement dans nos pays en particulier à travers l'Union Européenne, qui y est (avec le FMI, l'OMC...) le bras armé le plus politiquement intégré de la mondialisation libérale, c-à-d de la casse des salaires et de la démocratie.

- En divisant la masse exploitée. C'est le cas en particulier du nationalisme flamand, qui vise à organiser l'aspiration au changement des masses néerlandophones derrière la revendication de la fin du transfert financier de la région la plus riche du pays vers les régions les plus pauvres. C'est également le cas en faisant monter les tensions entre travailleurs avec emploi (« privilégiés ») ou sans emploi (« profiteurs »), entre les indépendants et les salariés, et entre tous et les fonctionnaires. Au-delà de tout ça, la carte maîtresse de la droite pour diviser le monde du travail est évidemment le racisme, qui forme avec le nationalisme flamand et la résignation, la structure idéologique du gouvernement Michel.

- En cassant les possibilités d'organisation collective. Ce n'est pas un hasard si le gouvernement Michel s'attaque aux organisations syndicales, qu'il s'agisse de criminaliser les piquets de grève ou de vouloir leur imposer une responsabilité juridique, pas plus que n'est innocent le déploiement permanent de militaires dans les rues. De nouvelles attaques sont prévisibles par rapport au droit de grève, de manifester, de s'organiser politiquement et syndicalement, de s'associer et de s'exprimer.

La RCTT est donc bien une composante incontournable d'une « toute autre » politique pour une « toute autre société », dans le prolongement du projet d'émancipation collective anticapitaliste porté dans la longue durée par le mouvement ouvrier. Ce mouvement long a été interrompu en Europe occidentale et en Belgique depuis le début des années 2000, et comme l'aurait dit Einstein « *C'est pure folie de faire la même chose et d'espérer des résultats différents* ». La RCTT ne peut revenir à l'ordre du jour qu'à travers une sortie de la crise systémique que nous traversons. Celle-ci suppose à la fois la conscience de cette crise, une compréhension de ses causes, une volonté consciente d'en sortir et des formes d'organisations collectives pour mener cette sortie à bien. Il n'y aura pas de RCTT sans rupture, il n'y aura pas de rupture sans politique de rupture, sans engagement conscient et organisé des masses pour créer cette rupture.

(1) Le contenu de ce texte a été présenté le 27 février 2016 lors d'une journée de réflexion sur la réduction du temps de travail organisée par le mouvement Toute Autre Chose, dans le cadre de l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du mouvement.

(2) Labrande, C. La Première internationale, 1976, p. 75.

(3) Jean Neuville, L'évolution des relations industrielles. La lutte ouvrière pour la Maîtrise du temps. Vol. 1 : Les 12 heures et le glissement vers les 10 heures ; vol. 2 : la conquête des huit heures et la revendication des quarante heures, 1981. Michelle Jamouille, Gaëtane Foxhal, Fabienne Kéfer, Eric Geerkens, Le temps de travail, Transformation du droit et des relations collectives du travail, 1997

(4) Appel fondateur du Collectif solidarité contre l'exclusion, Journal du CSCE n°1 - novembre / décembre 1996

(5) Luca Ciccia, Réduire collectivement le temps de travail : pour une plus juste distribution des richesses pour travailler tous et pour vivre mieux !, 2011 (en ligne sur www.ensemble.be). Lire nos derniers articles sur le sujet dans Ensemble ! n°89 pp. 30-35.

(6) I. Cassiers et L. Denayer ; Concertation sociale et transformations socio-économiques en Belgique, de 1944 à nos jours ; Discussion Paper 2009-42 (UCL-IRES) - publié in Les relations collectives du travail en Belgique, CRISP, 2010 ; Michel Capron, Bernard Conter et Jean Faniel; Belgique. La concertation sociale interprofessionnelle grippée, paru dans la Chronique internationale de l'IRES, n° 141, juillet 2013, p. 3.

(7) Oxfam, Une économie au service des 1%, 210 Note d'information, 8 janvier 2016

(8) Arnaud Lismond-Mertes; Euro : stop ou encore ? in Ensemble n°92 - décembre 2016

(9) Arnaud Lismond-Mertes, L'europhisme après l'expérience grecque, in Ensemble ! N° 90, mars 2016.